

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

28

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 18 novembre 2013



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. GRANDGUILLAUME - Mme JUBAN

Membres excusés : M. MASSON (pouvoir Mme MODDE) - Mme REVEL-LEFEVRE (pouvoir M. DESEILLE) - M. MEKHANTAR (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme DURNET-ARCHERAY (pouvoir Mme AVENA) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme FAVIER (pouvoir M. MILLOT) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

OBJET

DE LA DELIBERATION

Mutualisation des services Information-Documentation de la Ville et de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise - Convention de mise à disposition de moyens

Monsieur Millot, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la mutualisation des services de la Ville et de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise engagée depuis 2010, un pôle Ressources Internes, commun aux deux collectivités, et regroupant les services supports ou à vocation transversale, a été constitué depuis le 1er janvier 2013.

Il s'articule autour de directions qui sont déjà mutualisées pour certaines, et dont le processus de mutualisation est en cours pour d'autres, comme c'est le cas pour les services Information-Documentation.

Le rapprochement de ces services a pour objet la rationalisation et la mutualisation des moyens, notamment des ressources documentaires. Afin d'en optimiser la gestion, il est proposé d'intégrer les abonnements du Grand Dijon dans le marché conclu entre la Ville et une société prestataire de services, gestionnaire des abonnements. Cette première étape constitue un préalable à la démarche globale de mutualisation. Lorsque le processus de mutualisation sera finalisé, une convention de mise à disposition réciproque de personnel sera établie.

Il convient donc dans l'immédiat de formaliser la mise à disposition de moyens sous la forme d'une convention, dont le projet est annexé au rapport, qui fixe les modalités d'organisation et financières.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - dans le cadre de la mutualisation des services Information-Documentation de la Ville et de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, approuver le projet de convention de mise à disposition de moyens, à conclure entre les parties, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

2 - m'autoriser à signer la convention définitive, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ